

# COMPTE A TERME LIBERBANK

## CONDITIONS GENERALES

### **MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE A TERME**

Un dépôt à terme est un placement par versement unique pour lequel la somme déposée est immobilisée pour une durée pré-définie. L'épargne est rémunérée à un taux fixe, pour la durée du placement.

### **CARACTERISTIQUES**

Montant

Fixe pour toute la durée du dépôt

- minimum : 5000 € - maximum 10 000 000 € pour les particuliers

- minimum : 10.000 € - maximum 10 000 000 € pour les personnes morales

Durée

De 3 mois à 60 mois

Rémunération

Taux fixe selon la durée choisie (voir conditions particulières)

### **MODALITÉS D'OUVERTURE DE COMPTE**

Le compte support, compte de dépôt à vue ouvert chez LiberBank est le compte sur lequel est effectuée la somme à bloquer sur le CAT. En désignant ce compte, le titulaire doit transférer à la LiberBank le virement nécessaire à l'ouverture du CAT. Le compte support « destinataire du capital » et « destinataire des intérêts » recevra respectivement le remboursement du capital et des intérêts à la date d'échéance ou de résiliation anticipée du CAT.

Ce compte support doit être ouvert préalablement à la souscription du compte à terme, compte sans délivrance de moyen de paiement. Pour ce faire, vous devez :

- remplir complètement la demande de souscription, la déclaration sur l'honneur de l'origine des fonds.
- établir un versement de 5 000 € minimum pour dépôt initial, ce versement doit provenir d'un compte dont vous êtes titulaire dans un autre établissement, compte duquel devra provenir le virement bancaire du montant du compte à terme souscrit.

### **PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE**

Pour les particuliers (résidant en France)

La demande d'ouverture de compte à terme datée, complétée et signée La « déclaration d'origine des fonds » datée, complétée et signée Deux justificatifs d'identité :

- Pièce officielle d'identité en cours de validité : Photocopie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité, ou des pages du Passeport ou du Titre de séjour contenant photo, noms et prénoms, signature et numéro du Passeport ou du Titre de séjour.
- Seconde pièce d'identité : Carte Nationale d'Identité (si la première pièce est le Passeport), Passeport (si la première pièce est la Carte Nationale d'Identité), Permis de conduire, ou Livret de famille (ou extrait complet d'acte de naissance).

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du client (facture EDF, gaz, téléphone fixe, quittance de loyer, ...)

Un justificatif d'origine des fonds en cas de versement supérieur ou égal à 50 000 € (relevé d'épargne, acte notarié, déclaration don manuel...)

Un chèque de 50€ minimum pour dépôt initial à votre ordre et endossé

Pour les personnes morales

- Associations

Copie des statuts, du récépissé de déclaration à la préfecture, du PV de CA et du bureau ayant donné les pouvoirs nécessaires au président ou au trésorier pour l'ouverture du compte et la souscription du CAT; pour ces personnes physiques: copie d'une pièce d'identité en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, etc.).

Pour les dépôts d'un montant supérieur ou égal à 50 000 euros, joindre un justificatif explicite de l'origine des fonds. Un tel justificatif pourra également être demandé pour un montant inférieur.

- Sociétés ou entreprises

Copie du KBIS de moins de 3 mois et des statuts certifiés conformes, donnant le pouvoir à la personne physique autorisée à ouvrir le compte et souscrire le compte à terme. Pour ces personnes physiques: copie d'une pièce d'identité en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, etc.).

Pour les dépôts d'un montant supérieur ou égal à 50 000 euros, joindre un justificatif explicite de l'origine des fonds.

Un tel justificatif pourra également être demandé pour un montant inférieur.

\* le compte support est un compte de dépôt à vue ouvert à LiberBank.

# CONDITIONS GENERALES

## Article 1 – DEFINITION

LiberBank, S.A est un compte à terme sur lequel les sommes déposées par le titulaire sont bloquées pendant une période déterminée précisée aux conditions particulières. Il ne peut être effectué qu'un seul dépôt sur un compte à terme. En revanche, le titulaire peut ouvrir autant de comptes à terme qu'il le souhaite.

## Article 2 – CONDITIONS D'OUVERTURE

LiberBank, S.A peut être souscrit par toute personne physique majeure et résidente en Europe. Le titulaire peut désigner un ou plusieurs mandataires. Les tuteurs, curateurs ou mandataires légaux peuvent souscrire au livret pour le compte de la personne protégée.

## Article 3 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT

### 3.1 - Date d'ouverture

La date d'ouverture du compte à terme est celle du versement de la souscription sur le compte de la chambre de compensation désignée par LibertBank, S.A

### 3.2 - Compte support

Le compte support « compte de versement » est le compte depuis lequel est émise la somme à bloquer sur le compte à terme, et vers lequel sont envoyés les dividendes du livret, ou la restitution du capital à échéance. En désignant ce compte, le titulaire certifie être en pleine possession des fonds au crédit de ce compte, et déclare que ces derniers ne sont pas issus d'une activité illicite, ou du soutien à une activité illicite. La désignation de ce(s) compte(s) peut être modifiée par son titulaire par écrit simple (1) jour ouvré avant la date d'échéance normale ou anticipée du compte à terme.

### 3.3 – Durée

La durée du compte à terme est de (DUREE) mois à compter de la date d'ouverture précisée à l'article 3.1 des présentes. A son échéance, le compte à terme sera clôturé dans les conditions prévues à l'article 5.1 ci-après.

### 3.4 – Versement

Le montant minimum du dépôt à l'ouverture du compte à terme est de cinq mille euros (5.000 €).

### 3.5 - Modalités de rémunération

#### 3.5.1. Taux de rémunération

Le montant total du dépôt, sur la durée convenue, est rémunéré au taux de rendement actuariel annuel net (TRAAB) de (POURCENTAGE ANNUEL), frais de gestion et impôts prélevés à la source. Le barème de taux est garanti jusqu'à l'échéance du contrat. Le taux est fixe et le titulaire renonce à toute prétention sur les performances réelles du livret.

#### 3.5.2. Mode de calcul des intérêts

Les intérêts sont acquis par mois entiers de dépôt et sont calculés selon la méthode des intérêts composés. Le calcul des intérêts débute à la date de dépôt des sommes sur le compte à terme. A l'issue d'une période donnée, c'est sur le montant du dépôt initial majoré des intérêts générés pendant la(les) période(s) précédente(s) que sont calculés les intérêts de la période suivante. Le 1er jour du début de la période est inclus dans le calcul de la rémunération et le dernier jour de la période en est exclu.

#### 3.5.3. Paiement des intérêts à échéance

Les intérêts sont versés à échéances trimestrielles, sur demande par écrit du titulaire. Si le titulaire n'exprime pas de demande de versement au plus tard 5 (cinq) jours ouvrés avant la date d'échéance

trimestrielle, les intérêts sont portés au crédit du livret et intégrés à la balance de ce dernier.

### 3.6 - Décès du titulaire

Le décès du titulaire entraîne le transfert automatique du compte au bénéfice de ses ayants-droits, tels qu'identifiés par la procédure testamentaire. Le titulaire peut néanmoins de son vivant identifier spécifiquement des bénéficiaires uniques pour son livret en remplissant le formulaire fourni par LiberBank, S.A

### 3.7 – Transfert

Hormis le cas susmentionné à l'article 3.6, LiberBank, S.A ne peut pas être transféré à un tiers autrement que dans les procédures exceptionnelles que sont l'adjudication judiciaire des biens du titulaire et/ou l'avis à tiers détenteur par une autorité compétente.

### Article 4 – FISCALITE

---

Les intérêts reversés par LiberBank Group dans le cadre de LiberBank, S.A font l'objet d'une imposition à la source conformément aux dispositions normatives en vigueur et des conventions fiscales internationales. Le taux de rémunération tel que décrit dans les présentes, ou dans les brochures commerciales et techniques de LiberBank, S.A sont des taux nets d'impôt.

### Article 5 – CLOTURE

---

L'arrivée du terme de LiberBank, S.A entraîne automatiquement la clôture du compte à terme. A cette date, le capital et les intérêts nets seront versés sur le compte de support du titulaire tel que décrit ci-avant.

### Article 6 – LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

---

LiberBank, S.A est tenu, dans le cadre de ses obligations concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de procéder à l'identification des clients et le cas

échétant des bénéficiaires effectifs des opérations et à une obligation de vigilance constante à l'égard de sa clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires (montant et nature des opérations, provenance et destination des fonds, suivi de la situation professionnelle, économique et financière du titulaire...). A ce titre, Liberbank Group est tenu d'appliquer des mesures de vigilance particulières à l'égard des Personnes Politiquement Exposées. LiberBank Group est également tenu de s'informer auprès de ses clients pour les opérations qui lui apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors. Le titulaire s'engage à signaler à LiberBank Group toute opération exceptionnelle par rapport aux opérations habituellement enregistrées sur son compte et à fournir sur demande de celle-ci, toute information ou document requis.

### Article 7 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

---

Dans le cadre de sa relation avec le titulaire, LiberBank, S.A est amené à recueillir des données à caractère personnel concernant le titulaire, le cas échéant, le représentant légal, le mandataire et à les traiter notamment en mémoire informatisée selon les dispositions légales en vigueur. Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour principales finalités la tenue et la gestion du (des) compte(s). Le refus par le titulaire/représentant légal/mandataire de communiquer tout ou partie de ses données peut entraîner le rejet de la demande. LiberBank, S.A est tenu au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, LiberBank Group est autorisé par le légal/mandataire à communiquer les données le concernant dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales. Ces données peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la

lutte contre le financement du terrorisme. Le titulaire/représentant légal/mandataire disposent d'un droit d'accès et de rectification s'agissant de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données pour motifs légitimes. Ils peuvent également s'opposer sans frais à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par courriel accompagné d'une copie de tout document d'identité signé par le demandeur auprès de son gestionnaire de compte.

#### Article 8 – RECLAMATION – MEDIATION

---

Toute demande d'information ou réclamation relative aux produits et services proposés à la clientèle est à formuler auprès du gestionnaire de compte en charge du suivi général des dossiers du titulaire. Si ce dernier ne peut apporter une réponse satisfaisante au titulaire, il fait remonter la demande de ce dernier à sa hiérarchie, ou au service concerné, qui reprend contact avec le titulaire sur le point de sa réclamation.

#### Article 9 – GARANTIE DES DEPOTS

---

Les dépôts et autres fonds remboursables sont couverts par le mécanisme de garantie géré par l'autorité des banques européenne, La Banque centrale européenne (BCE) , dans les conditions et selon les modalités définies par les textes en vigueur.

Selon ces mêmes dispositions légales, LiberBank Group ne dispose pas des capitaux de ses clients autrement que pour des opérations d'achat ou de vente en leur nom, et ses comptes font l'objet d'un audit mensuel par le cabinet Deloitte LLP. Le titulaire peut, à tout moment, accéder aux comptes consolidés de LiberBank, S.A par demande simple auprès du cabinet auditeur aux coordonnées suivantes : 2-4 calle Pintor Sorolla, 46002 Valence,

#### Article 10 – LANGUE ET LOI APPLICABLES - TRIBUNAUX COMPETENTS

---

La présente convention est conclue en langue française mais est le reflet fidèle d'un contrat originellement édité en langue anglaise. Le titulaire accepte expressément l'usage de la langue française durant la relation pré-contractuelle et contractuelle. La présente convention est soumise à la loi britannique et à la compétence des tribunaux anglais, ou européens. La présente convention conservera ses pleins et entiers effets quelles que soient les modifications que pourra subir la structure et la personnalité juridique de LiberBank, S.A, notamment en cas de fusion, absorption ou scission, qu'il y ait ou non création d'une personne morale nouvelle.